

Lycée 4.0 en Grand Est – Santé et droits des lycéens et des enseignants : la Région et le Rectorat entre mensonges et dénis

Après six mois d'enquête, face au refus de tout débat, le collectif « Écran Total, pour un usage raisonné et responsable du numérique dans l'éducation », continue à alerter sur les scandales sanitaires et sociaux à venir et, **preuves à l'appui**, de porter à la connaissance de l'opinion publique les faits suivants, qui vont de la manipulation au mensonge, en passant par le déni.

- À ce jour, contrairement à ce qu'ils affirment, la Région et le Rectorat n'ont proposé aucune véritable étude sur les effets des ondes wi-fi engendrées par l'usage de 35 ordinateurs dans une salle de cours, et prétendent faire passer deux anciens travaux pratiques d'étudiants pour des études officielles de l'ARCEP ayant quasiment valeur réglementaire.
- La Région et le Rectorat nient, par leur silence, l'existence des problèmes sanitaires engendrés par les ordinateurs portables pourtant attestés par les organismes officiels de santé.
- Par leurs injonctions contradictoires, la Région et le Rectorat forcent les personnels, d'enseignement comme de direction, à bafouer quotidiennement le devoir de protection des mineurs vis-à-vis des contenus numériques en ligne ainsi que le droit à l'image.
- En matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, les lycéens, citoyens de demain, sont eux aussi soumis à des injonctions de la Région et du Rectorat qui n'ont aucune cohérence.
- Le plan « lycée 4.0 », qui est un plan infligé à marche forcée aux enseignants et aux lycéens, n'a pas été pensé comme un plan pédagogique et relève du marketing.

Enfin, malgré le déni du Recteur Huart qui déclarait¹ encore le 13 octobre 2019 « je n'ai pas rencontré de professeurs qui m'ont fait part de leur mécontentement » (à défaut de rencontrer des professeurs, il suffit de lire la presse récente²), les témoignages de plus en plus nombreux, suite à la généralisation du plan en cette rentrée 2019, inquiètent le collectif. Ces témoignages font apparaître une réelle souffrance des personnels enseignants à qui on impose des conditions de travail qu'ils n'ont pas souhaitées et qui ne font pas sens, sans formation ni même information préalable, avec de surcroît des outils qui fonctionnent mal. Faudra-t-il une vague de *burn-out* pour que les autorités prennent leurs responsabilités ? Quand on sait que l'Éducation Nationale compte moins de 90 docteurs en médecine préventive au travail pour 1.000.000 de personnels, comment générerait-on une telle vague ? Encore par le déni ?

Vous trouverez dans les lignes suivantes les éléments qui ont amené le collectif à constater les faits dénoncés ci-dessus.

Le collectif Écran Total,
pour un usage raisonné et responsable du numérique dans l'éducation
Contact : lycee4.0@free.fr
Site : <http://lycee4.0.free.fr/>

Malgré les nombreux courriers³ adressés par le collectif Écran Total aux élus régionaux comme aux proviseurs, il a fallu que 91 enseignants du lycée Poincaré de Nancy interpellent le Rectorat pour avoir une réponse, par l'intermédiaire de l'Inspectrice d'Académie. Et le constat est sans appel : ni la Région, ni le Rectorat n'ont envisagé les problèmes sanitaires et juridiques liés à ce plan. Et depuis, Région et Rectorat vont de manipulations en dénis pour masquer cette lourde carence.

Sur le wi-fi, aucune étude sérieuse et manipulation

Interrogée le 29 août 2019 par *La Semaine*⁴, la Région indique que « plusieurs études ont été réalisées [sur le wifi] et démontrent qu'il n'y a pas d'effet biologique avéré ». Interrogé le 13 octobre 2019 par France 3 Grand Est, le Recteur Huart a éludé les questions sanitaires liées au lycée 4.0, bien que le journaliste ait tenté de recentrer la réponse sur la

¹ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/aemissions/dimanche-politique-0>

² <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-agglomeration/2019/10/16/les-profs-en-colere-au-lycee-callot> ou <https://www.dna.fr/edition-de-strasbourg/2019/10/02/lycee-4-0-un-grand-bluff> par exemple

³ Tous ces courriers sont consignés sur le site <http://lycee4.0.free.fr/>

⁴ <https://www.lasemaine.fr/grand-est-lycee-4-0-mode-demploi/>

question initiale. Depuis 6 mois, le collectif demande aux autorités s'il est possible d'assurer que de réunir 35 ordinateurs utilisant le wifi dans une salle est sans effet sanitaire. La Région sur son site⁵, le Rectorat sur le site⁶ de la Direction Académique au Numérique Éducatif (DANE) et l'Inspectrice d'Académie⁷ prétendent qu'« en 2003, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a répondu à cette question » en citant deux études⁸ de 2003 et 2006 respectivement. Or que lit-on en préambule de ces études ? D'une part que « la méthodologie utilisée et les résultats obtenus sont de la seule responsabilité de SUPELEC et n'engagent pas l'Autorité » et d'autre part que « les recommandations d'utilisation et d'installation des RLAN n'ont aucune valeur réglementaire ». Pourtant Région et Rectorat prétendent qu'il s'agit d'études de l'ARCEP et, dans leur communication, leur accordent un statut quasi-réglementaire. Et la manipulation ne s'arrête pas là : dans la première étude, on apprend page 22 que « les salles de cours (12m x 12 m) étant indisponibles lors de [l'] expérimentation, il n'a pas été possible de réaliser des mesures *in situ* ». Ces deux études sont vraisemblablement des travaux pratiques d'étudiants de SUPELEC n'ayant aucune autre valeur. D'ailleurs, à la fin de la seconde étude, on apprend qu'elle *pourra être soumise* à un journal scientifique avec comité de lecture, mais ça n'a pas été le cas... depuis 13 ans ! À ce jour donc, ni la Région ni le Rectorat n'a proposé de véritable étude sur les effets d'une configuration de salle de cours type lycée 4.0 ; ils tentent de faire passer deux anciens travaux pratiques d'étudiants pour des études officielles de l'ARCEP ayant quasiment valeur réglementaire.

Et la situation réelle est pire encore. De nombreux témoignages d'enseignants et d'élèves révèlent que, face aux dysfonctionnements récurrents (wifi non connecté ou bande passante surchargée), les personnels finissent parfois par demander aux élèves d'utiliser le partage de connexion de leur *smartphone* – bien que cela soit interdit (nous reviendrons sur cet aspect). Dans ce cas de figure, ce sont franchement les bornes wifi qui sont démultipliées par l'usage d'émetteurs individuels.

Impasse complète sur les effets sanitaires des portables et des écrans

L'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié le 14 mai 2019 un rapport⁹ indiquant que « l'exposition à la lumière bleue en soirée perturbe l'horloge biologique et le sommeil » et « attirant l'attention sur le fait que les enfants et adolescents, exposés dès leur plus jeune âge notamment aux écrans (tablettes, consoles de jeux, téléphones mobiles, etc.), constituent une population particulièrement sensible ». Elle ajoute, concernant les éventuels dispositifs de protection, qu'« aucune efficacité n'est démontrée contre une exposition à long terme et contre les effets de retard à l'endormissement ». L'ANSES souligne encore que « les nouvelles données scientifiques confortent le résultat de 2010 sur la toxicité de la lumière bleue pour l'œil qui peut conduire à une baisse de la vue. Elles montrent des effets phototoxiques à court terme liés à une exposition aiguë et des effets à long terme liés à une exposition chronique, qui augmentent le risque de survenue d'une dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) ».

Dans un appel¹⁰ conjoint récent (avril 2019), l'Académie des Sciences, l'Académie Nationale de Médecine et l'Académie des Technologies mettent en garde : « la société et les pouvoirs publics doivent demeurer attentifs aux problèmes posés par l'évolution vers un « 100 % numérique » et en mesurer les conséquences auprès des plus vulnérables ». Concernant les adolescents, elles déclarent : « Nous appelons les chercheurs à faire avancer la connaissance sur les interactions complexes entre les processus cognitifs, affectifs et comportementaux, et l'ensemble des facteurs liés à la nature d'un média et aux différences individuelles. Ces travaux sont non seulement essentiels pour faire progresser les connaissances dans le domaine des applications éducatives et thérapeutiques des médias numériques, mais aussi pour éviter d'éventuels effets problématiques sur certaines catégories d'utilisateurs ». Là encore, et l'appel le souligne aussi, il ne s'agit aucunement de refuser le numérique en bloc.

Nous avons contacté l'Ordre National des Médecins qui, dans une lettre datée du 19 juin 2019, nous écrit¹¹ : « Nous rejoignons vos préoccupations (...) Nous avons saisi le Ministre de l'Éducation Nationale pour savoir si des études après la mise en application de ce Plan ont été faites sur la santé des élèves ».

Enfin, dès 2007, l'INSERM¹² indiquait dans ses précautions relatives aux troubles musculo-squelettiques d'éviter les ordinateurs portables, sources de douleurs cervicales (écran trop bas) et douleurs des épaules (clavier trop étroit et

⁵ <https://www.jeunest.fr/lycee-4-0/>

⁶ <https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/lusage-du-wi-fi-en-etablissement-scolaire-2/>

⁷ <http://lycee4.0.free.fr/Diffusion%20Courrier%20DASEN%20Lyc%C3%A9e%204.0-compress.pdf>

⁸ http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-fin-etuderlan-dec2003.pdf et

http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/synth-etudesupelec-wifi-dec06.pdf

⁹ ANSES, *Effets sur la santé humaine et sur l'environnement des systèmes utilisant des LED*, 14 mai 2019

(<https://www.anses.fr/fr/content/led-les-recommandations-de-l-anses-pour-limiter-l-exposition-a-la-lumiere-bleue> et dossier de presse : <https://www.anses.fr/fr/system/files/PRES2019DPA01.pdf>)

¹⁰ <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/enfant-ecrans-technologies-numeriques.html>

¹¹ <http://lycee4.0.free.fr/Ordre-Nat-Med.pdf>

¹² INSERM, *Guide pratique du travail sur écran*, 2007 (https://intranet.inserm.fr/securite-et-prevention/sante-securite/Documents%20externes/3_PreventionRisques/7_TroublesMusculo/Inserm_DrhBCPR_TravailEcran_Guide.pdf)

dispositif de pointage entraînant une rotation interne de l'épaule). Jusqu'à présent, les équipements informatiques des lycées prenaient en compte ces recommandations par l'utilisation de postes fixes et ergonomiques, adaptés aux lycéens qui n'ont pas achevé leur croissance musculo-squelettique.

Toutes ces observations, le collectif les a adressées à l'exécutif régional, notamment au Président Rottner, par ailleurs médecin de profession, ainsi qu'au Recteur, en rappelant que le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et le Conseil d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSTCA) d'Alsace ont demandé un moratoire¹³ sur le plan lycée 4.0 dès début 2019. La seule réponse que nous ayons reçue provient de l'Inspectrice d'Académie, qui n'a pas répondu sur les troubles musculo-squelettiques. Elle fournit une réponse tout à fait contradictoire sur l'exposition à la lumière bleue : « les manuels imprimés sont remplacés par des ressources et manuels numériques consultables sur écran », et quelques lignes plus tard : « cette incitation à l'alternance entre les supports d'activités doit permettre d'amener les élèves à prendre en compte la nécessité d'un usage du numérique limité dans leur rythme de vie quotidien et notamment à leur domicile. » Difficile d'invoquer l'alternance des supports et l'incitation à l'usage limité du numérique y compris et notamment à domicile quand on supprime les ressources imprimées... Et qu'a répondu le Président Rottner à la question posée le 29 août 2019 par *La Semaine*¹⁴ : « Sert-il à travailler ou à se divertir ? » (à peu près au moment où l'Inspectrice d'Académie devait rédiger les lignes précédentes) ? « Les deux. L'ordinateur offert aux élèves est considéré comme un outil de travail, même s'ils pourront l'emmener chez eux et s'en servir librement en dehors des heures de classe ». Où doit-on voir dans ces affirmations l'impératif¹⁵ de réduction de l'exposition aux écrans ? Quant aux autres aspects sanitaires... aucune réponse.

Droit bafoué et injonctions contradictoires

Nous avons signalé à la Région et au Rectorat que le double choix des ordinateurs portables et du wi-fi a en outre un corollaire juridique. Jusqu'à présent, dans le cadre de la protection des mineurs, l'accès à internet dans les établissements scolaires était filtré. Or rien n'empêche maintenant un lycéen de passer par son téléphone portable en mode *partage de connexion* plutôt que par le wi-fi de l'établissement. Peut-être même sur prescription de l'enseignant si jamais le wi-fi de l'établissement venait à défaillir¹⁶. Dès lors, l'accès aux sites illicites devient possible, en dehors de tout filtre, et à l'intérieur de la classe. L'Inspectrice d'Académie dit régler ce souci par l'ajout d'un alinéa dans le règlement intérieur et elle écrit : « Une telle interdiction exclut qu'un personnel puisse inviter les élèves à utiliser une connexion par téléphone portable contournant le dispositif de filtrage ». Et de conclure que la « responsabilité civile des personnels enseignants [serait engagée en cas] d'imprudance (par exemple en invitant à se connecter à internet en contournant tout dispositif de filtrage. Dont acte. Quinze jours plus tard, une enseignante du lycée Chopin de Nancy (lycée 4.0 depuis plus d'un an, et toujours sujet à bien des pannes...) qui devait faire passer les "tests de positionnement" de seconde, tests qui nécessitent une connexion au réseau internet, témoigne : « De plus, le wifi ne fonctionnait pas. La proviseure adjointe est donc venue elle-même demander aux élèves d'utiliser leurs téléphones portables personnels avec partage de connexion. Les élèves de ma classe n'ont pas refusé. » Voilà le type d'injonctions contradictoires auxquelles sont soumis quotidiennement les enseignants des lycées 4.0, d'autant plus que même si le réseau wi-fi fonctionne, il est impossible de contrôler quel moyen de connexion utilise l'élève.

La porte est ouverte à l'interaction directe, depuis la classe, avec les réseaux sociaux ou avec d'autres personnes, y compris extérieures à l'établissement, en toute discrétion puisqu'un enseignant ne peut concrètement pas surveiller simultanément 35 écrans en faisant cours. On ne peut malheureusement exclure aucune action malveillante, de la simple distraction à l'action terroriste.

Enfin, puisque les ordinateurs portables sont tous pourvus d'une caméra dont l'utilisation est indétectable, les règles concernant le droit à l'image deviennent faciles à bafouer. Il y avait déjà des élèves mal intentionnés pour filmer discrètement leurs camarades ou leurs enseignants en cours avec leur téléphone, mais avec le plan lycée 4.0 l'on fournit « l'arme du crime » et beaucoup de sérénité pour le commettre. À ce propos, l'Inspectrice d'Académie écrit

¹³ <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2019/01/17/le-lycee-4-0-dans-le-collimateur>

¹⁴ <https://www.lasemaine.fr/grand-est-lycee-4-0-mode-demploi/>

¹⁵ À la question « Pour les adolescents, le niveau moyen de consommation est-il problématique ? », Michel Desmurget, directeur de recherche au CNRS qui vient de publier un ouvrage passant en revue des centaines d'études scientifiques, répond le 21/10/2019 dans le quotidien *Le monde* : « On peut vraiment parler d'épidémie chez les adolescents ; c'est un problème majeur de santé publique. La littérature dans son ensemble indique notamment des effets délétères des écrans sur la concentration. Quels que soient le contenu, le support, le cerveau n'est pas conçu pour de telles sollicitations exogènes. Un grand nombre de travaux montrent des risques accrus de dépression, d'anxiété, de suicide, liés au temps d'écran. Enfin, les écrans contribuent aussi à la diffusion de contenus à risque sur la drogue, le tabac ou la sexualité. Pour les adolescents, cela prend entre 40 % à 50 % du temps de veille ; l'une des atteintes majeures porte sur le sommeil. »

(https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/10/21/michel-desmurget-la-multiplification-des-e-crans-engendre-une-decerebration-a-grande-echelle_6016350_1650684.html?fbclid=IwAR01JdHbW64PG1TWa4ctp9nJ6j_BB9CI1aZVsYhrvrloWGmd4GYHun1rNE4)

¹⁶ Ce qui s'est constaté très régulièrement dans les lycées expérimentateurs.

qu'« il ne semble pas que l'ordinateur portable soit pour commettre une captation dissimulée d'images un outil plus maniable ou plus discret qu'un téléphone portable ». Le déni continue. Notons que début octobre, la proviseure adjointe du lycée Callot à Vandœuvre a tenu à informer les enseignants que des élèves utilisaient les webcams en cours. Personnels et lycéens sont donc de fait exposés avec une grande impunité à la captation dissimulée d'images ou de paroles, délit pourtant réprimé par l'article 226-1 du code pénal.

Les injonctions environnementales contradictoires

L'autre grand programme de la région Grand Est pour les lycées, baptisé « Lycées en transition », annonce¹⁷ : « Avec la démarche 'Lycées en transition', la Région Grand Est a l'ambition d'accompagner ses lycées dans une trajectoire de transition écologique ! » À la rubrique « gestion écologique des ressources eau et énergie », le dossier de presse¹⁸ précise que « le suivi des consommations d'énergie et d'eau des établissements scolaires devra conduire à une diminution ». Pour appuyer cette démarche, la Région lance tous les ans un défi¹⁹ *Débranche ton lycée !* auquel participent 15 lycées. « Il a pour objectif de contribuer à une prise de conscience des enjeux majeurs de notre capacité d'adaptation au changement climatique et des économies d'énergie à réaliser au sein d'un lycée et au quotidien. [...] Le défi lancé aux 15 lycées est de réaliser 8% d'économie d'énergies primaires et ainsi de réduire leur impact sur le changement climatique. »

Dans le même esprit, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé à l'été 2019 que chaque classe devrait élire deux éco-délégués dont les missions sont décrites²⁰ ainsi : « Leurs missions s'articulent autour des grands enjeux du développement durable : limiter la consommation d'énergie, [...], réduire et trier les déchets, s'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique. De manière générale, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique. »

Quelle cohérence y a-t-il avec l'obligation faite aux 220.000 lycéens du Grand Est d'allumer leur ordinateur chaque fois qu'ils souhaitent consulter leur manuel scolaire ? Lorsqu'on aura expliqué aux lycéens l'énorme consommation énergétique des data-centers ainsi que l'empreinte environnementale²¹ de la fabrication des ordinateurs et de la médiocrité de leur recyclage, comment peut-on envisager qu'ils prennent ces initiatives au sérieux ?

Un plan marketing déguisé en plan pédagogique, imposé à marche forcée

Rappelons avant toute chose que les très nombreuses études portant sur le sujet tendent à montrer que l'usage intensif du numérique dégrade l'apprentissage et qu'on apprend mieux sur du papier, et ce n'est pas un fait nouveau²².

Lorsque le Président Richert a lancé le programme lycée 4.0, il a parlé²³ de « l'heure du 4.0 » ou des « moyens pédagogiques 4.0 ». Ne cherchez pas de définition rigoureuse de ces termes, c'est une création de la région Grand Est qui relève du marketing. Et comme il ne pouvait pas s'appuyer sur des expériences pédagogiques concluantes de massification du numérique – justement en raison de toutes les études qui démontrent le contraire –, il a parlé d'« expérimentation » mais a pensé d'emblée « déploiement général en 4 ans ». Le Rectorat s'est contenté d'acquiescer, sans enquête véritable sur le bien-fondé pédagogique.

Évidemment, il a fallu trouver un habillage à ce projet. Les propos de Frédéric Absalon, chargé de mission de la Direction Académique du Numérique Éducatif (DANE) de l'académie de Strasbourg, sont explicites lorsqu'au printemps 2018, lors d'une séance de présentation du lycée 4.0 à l'association des Régions de France, il explique²⁴ : « Suite à la réunion des trois régions historiques Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, la genèse du projet vient d'une préoccupation économique. L'idée de l'économie d'échelle a conduit une part du projet puisque le projet 4.0 visait au départ à remettre à plat la politique d'acquisition des manuels scolaires. [...] Cela a été le point de départ de la réflexion de la région Grand Est qui s'est demandé comment avoir une politique identique sur l'ensemble du territoire ? Ainsi, l'acquisition des manuels scolaires a guidé la genèse de ce projet qui ensuite s'est déployé sur le volet numérique et notamment le BYOD (Bring your own device) avec l'idée que les élèves allaient pouvoir apporter leur équipement individuel numérique dans l'établissement. Très vite la question du manuel papier a été balayée puisqu'il était opportun de se poser la question de l'évolution du manuel pédagogique et le numérique était forcément

¹⁷ <https://www.grandest.fr/lycees-transition-developpement-durable-lycees-grand/>

¹⁸ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/08/08-31-17-Dossier-de-presse-de-rentree.pdf>

¹⁹ <https://www.ac-strasbourg.fr/academie/actualites-academiques/actualite/article/debranche-ton-lycee-2019/>

²⁰ <https://mobile.education.gouv.fr/cid144975/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable.html>

²¹ Voir le rapport implacable publié le 21/10/2019 par greenIT.fr <https://www.greenit.fr/empreinte-environnementale-du-numerique-mondial/>

²² Dès l'enquête PISA 2012, l'OCDE a conclu en 2015 que l'usage du numérique n'améliorait guère les choses et qu'un usage trop intensif les détériorait. Voir de nombreuses études convergentes dans l'ouvrage *La fabrique du crétin numérique* de Michel Desmurget, Seuil 2019.

²³ https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/03/03-22-17-dpresse_experimentation-lycee-4-0.pdf

<https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/08/08-31-17-Dossier-de-presse-de-rentree.pdf>

²⁴ <http://www.avicca.org/document/17806/dl>

un élément essentiel dans cette réflexion. » Tout est dit. Apparemment, ni les nombreuses études sur les expériences pédagogiques passées, ni les questions sanitaires n'ont été des éléments essentiels dans cette réflexion.

Il n'est donc pas étonnant que, quand il est amené à parler de ses choix, le président Rottner en soit réduit à des réflexions creuses : « Il faut se rappeler comment le passage du stylo plume au stylo bille, au milieu des années 1960, ne s'est pas fait facilement » (*Le Monde*²⁵), « Il y a ceux qui sont pour, et ceux qui sont contre » (*La Semaine*²⁶). Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional a réclamé dès janvier 2019 un moratoire pour prendre le temps d'une évaluation, ce qui est la moindre des choses pour un plan présenté il y a deux ans comme expérimental. En février, le CHSTC du Haut-Rhin a formulé le même souhait. Même la Cour des Comptes signale la précipitation déraisonnable de la Région dans son rapport de juillet 2019 intitulé *Le service public numérique pour l'éducation, un concept sans stratégie, un déploiement inachevé*²⁷ : « Certaines collectivités expriment le souhait d'une généralisation, dans un avenir plus ou moins proche, des manuels numériques, qui ne sont pourtant pas aujourd'hui à maturité, comme le montre l'expérimentation dans les lycées de Grand-Est ». Et comme la pilule devenait amère, dans un article du 24 mars 2019, Mme Guillemy, Vice-Présidente de la Région aux lycées a prétendu que « ce choix [de passer au lycée 4.0] n'est imposé à personne »²⁸. Un mensonge de plus. Comment s'est négocié ce passage dans les Conseils d'Administration des lycées ? Au chantage : si vous n'entrez pas dans le dispositif en 2019, la Région ne participera pas à l'acquisition des manuels papier. Avec de toute façon l'obligation d'y passer en 2020...

Le lycée 4.0 au jour le jour, désespoir des enseignants

Toutes les semaines depuis la rentrée, des enseignants s'indignent de leurs conditions de travail, soit individuellement, soit en équipe. Deux jours après le déni du Recteur Huart (« je n'ai pas rencontré de professeurs qui m'ont fait part de leur mécontentement »), les enseignants du lycée Callot de Vandœuvre-lès-Nancy (54) se mettaient en grève pour protester²⁹. Le surlendemain, ceux du lycée Bichat de Lunéville (54) dénonçaient l'indigence des autorités régionales et rectorales dans un communiqué de presse³⁰. Ce sont toujours les mêmes griefs qu'ils expriment, donnons-leur la parole :

- au lycée Bichat : « élèves qui n'ont pas tous accès à leurs manuels numériques, outils qui ne sont pas tous au point, connexions aléatoires du fait de problèmes de réseaux et de wifi récurrents, gestion très lente de la prise en charge des problèmes matériels et logiciels, notamment par des entreprises choisies par la région et l'académie, ce qui a considérablement alourdi le travail des responsables « informatiques », stress supplémentaire pour les enseignants qui ne savent pas s'ils pourront mettre en œuvre leur séquence pédagogique, chaque jour et chaque heure, nombre de photocopies qui explose pour compenser les déficiences numériques, temps de cours réduits du fait de ces difficultés techniques, conseil régional comme recteur qui n'apportent aucune réponse quant aux inquiétudes légitimes concernant les risques sanitaires (écran et ondes) et les questions environnementales, tout ceci extrêmement chronophage et source de stress important, pour les profs mais également pour les élèves. Alors que beaucoup d'enseignants s'interrogent sur l'usage pédagogique, regrettent que la proposition d'un binôme numérique/livre papier n'ait pas été examinée, sont scandalisés par les propos méprisants qui font de ceux qui osent exprimer des remarques, des « ringards » du siècle passé, alors que tous utilisent déjà l'outil numérique »

- au lycée Callot : « On nous a d'abord demandé notre avis sur le moment de la transition pour finalement nous l'imposer en même temps que la réforme des lycées. Malgré nos questions, intérêt pédagogique, précaution face l'exposition aux ondes et aux écrans, coût pour les familles, formations des personnels, adaptation des locaux, ergonomie des salles de classe..., nous n'avons pas été entendus. On nous a promis un débit fantastique... mais le wifi est loin d'être opérationnel. Seul le partage de connexion utilisant les portables peut nous aider, est-ce normal ? Jusqu'à présent, les solutions apportées n'ont amené que d'autres problèmes, ce qui nous met en difficulté face à nos classes. Nous perdons du temps et de la crédibilité. Qui a pris le temps de demander à un enseignant comment il pouvait gérer 35 ordinateurs ouverts face à lui, qui a regardé l'aspect juridique des responsabilités puisque nos élèves peuvent se connecter à tout ce qu'ils veulent (Netflix et autres) ? La région Grand Est a pris la décision d'imposer le lycée 4.0 à quasiment tous les établissements. Elle doit en assumer la responsabilité, reconnaître qu'il y a des problèmes, écouter les enseignants lorsqu'ils signalent les dysfonctionnements et leur permettre de faire leur travail comme il se doit en respectant leur liberté pédagogique. »

Écran Total, collectif pour un usage raisonné et responsable du numérique éducatif

Contact : lycee4.0@free.fr

Site : <http://lycee4.0.free.fr/>

²⁵ Le Monde, *Dans les lycées, le passage aux manuels scolaires numériques inquiète les enseignants*, 3 juin 2019 (https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/06/03/dans-les-lycees-le-passage-aux-manuels-scolaires-numeriques-inquiete-les-enseignants_5470881_3224.html)

²⁶ <https://www.lasemaine.fr/grand-est-lycee-4-0-mode-demploi/>

²⁷ <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-07/20190708-rapport-service-public-numerique-education.pdf>

²⁸ <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2019/03/24/lycees-4-0-gratuite-et-evaluation>

²⁹ <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-agglomeration/2019/10/16/les-profs-en-colere-au-lycee-callot>

³⁰ http://lycee4.0.free.fr/Communique_Bichat_4.0.pdf